

n'a pas indiqué l'abréviation. Pour les mêmes raisons, on n'a pas le droit, au vers suivant, de corriger *fugat* en *fugiat*. La meilleure traduction proposée du pentamètre est celle-ci : *la mort écarte les gages placés en vue de conjurer le décès du roi*. Elle est loin de nous donner entière satisfaction ; avouons que le moine poète a été inférieur à sa tâche. On se serait attendu à ce que ce vers commentât le côté opposé (*obpositum*)¹ de l'autel où précisément on croit voir un personnage agonisant que souvent on a pris pour le roi de France et un autre personnage qui pourrait bien être la Mort (en réalité il s'agit de la mise au tombeau de la Vierge). Il faudrait admettre que le poète ait interprété le bas-relief à contresens : en tout cas, c'est l'explication qui devrait se présenter à première vue.

Mais ce texte obscur s'éclairera si l'on songe au symbole contenu dans ces vers ; et d'abord, est-il vraisemblable que, pour commémorer la construction d'un édifice, on indique le mois (juillet) et le quantième (12), sans révéler l'essentiel, c'est-à-dire le millésime ? Non, et nous ne devons avoir affaire à un chronodistique ; relevons donc les lettres chiffres du premier vers et faisons le total :

LaMpade bIssena fLVItVrVs IVLIVs Ibat

On trouve 1180, c'est exactement l'année de la mort de Louis VII le Jeune ; il n'est pas possible de révoquer en doute la valeur chronographique de ce vers. Les chronogrammes étaient à la mode depuis le XI^e siècle environ et les moines excellaient en ce genre d'exercice. N'est-ce pas vraiment un tour de force que de faire entrer poétiquement dans un vers le millésime, le mois et le quantième d'une date. Le pentamètre suivant rappelle la coïncidence qui fait mourir le roi donateur l'année même où s'achevait l'église qu'il avait érigée. Comme Louis VII est mort le 18 septembre 1180, il faut nécessairement admettre que le distique est de la fin de l'année. Le premier vers fixe le jour auquel l'église fut livrée au culte ; le second marque qu'à la même époque le roi donateur était proche de sa mort, en dépit des offrandes qu'il avait faites pour reculer le terme de ses jours. L'incorrection et l'obscurité du distique, sans préjudice de ses caractères particuliers, nous

1. C'est là le sens classique de *oppositum* qui n'a jamais signifié *gage placé pour conjurer*. Mettre en gage se dit *deponere*.